

Rapport d'activités 2005

de l'observatoire national de la délinquance

janvier 2006

Rédacteur en chef
Christophe SOULLEZ

**Conformément aux décisions du conseil d'orientation
de l'observatoire national de la délinquance
et aux projets annoncés lors du conseil d'administration de l'INHES,
le département de l'observatoire national de la délinquance
a poursuivi et développé ses travaux durant l'année 2005.**

Régis GUYOT
Préfet,
Directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité

Alain BAUER
Criminologue,
Président du conseil d'orientation de
l'observatoire national de la délinquance

LA PUBLICATION DU 1^{er} RAPPORT ANNUEL

L'année 2005 aura été celle de la publication du 1^{er} rapport annuel de l'observatoire national de la délinquance. Composé de deux parties, l'une sur les questions méthodologiques, et l'autre sur l'exploitation des différentes statistiques recueillies au cours de l'année 2004, ce premier rapport analyse, pour la première fois, les informations issues de l'état 4001, celles provenant des enquêtes « Conditions de vie des ménages » réalisées entre 1996 et 2004 et les données transmises par les différents partenaires de l'OND (Éducation nationale, administration des douanes, ministère de la Justice, organismes de transports, syndicats, etc.).

L'ANALYSE DE L'ÉTAT 4001

Poursuivant l'exploration des informations statistiques regroupées au sein de l'état 4001, l'OND a notamment travaillé sur l'évolution du nombre de mineurs mis en cause par les services de police et les unités de gendarmerie ainsi que sur l'évolution du nombre

de femmes (majeures et mineures) mises en cause par ces mêmes services. Ces deux analyses ont fait l'objet d'une publication autonome dans la collection « Grand angle ». Par ailleurs, et en complément de l'étude déjà effectuée sur les évolutions de l'état 4001 à travers trois indicateurs (atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique et infractions révélées par l'action des services), l'OND a achevé ce travail par l'analyse d'un quatrième indicateur : les infractions économiques, financières et escroqueries. Cette analyse a fait l'objet d'un article dans la collection « Résultats et Méthodes ».

LA PRÉPARATION DES COMMUNIQUÉS MENSUELS DES FAITS CONSTATÉS

À la demande du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, il reviendra, dès février 2006, à l'observatoire national de la délinquance de publier mensuellement les statistiques sur les faits

constatés par les services de police et les unités de gendarmerie. L'observatoire national de la délinquance a donc travaillé sur un projet de communiqué mensuel en tenant compte de deux axes principaux : une présentation, non plus en fonction d'un chiffre unique, mais des trois indicateurs de l'OND et une analyse de l'évolution, non plus en comparant un mois d'une année avec le mois de l'année précédente, mais sur 12 mois glissants¹. L'activité des services (gardes à vue, élucidations, infractions révélées par l'action des services) restera présentée par le ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE VICTIMATION 2005

En janvier et février 2005, l'INSEE a conduit deux enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Établies sur le même questionnaire principal, de nombreuses questions portent sur la sécurité des personnes et des biens. La première enquête dite PCV (Permanente Condition de Vie des ménages) était prévue au programme de l'INSEE alors que la seconde, appelée « cadre de vie et sécurité » a été demandée par l'INHES/OND et conçu en commun. **Pour la première fois, l'observatoire national de la délinquance est en mesure d'évaluer le nombre d'atteintes aux biens subies par les ménages en 2004 et la part des individus de 14 ans et plus victimes d'une agression en 2004.** Les premières données extraites des enquêtes de janvier et février 2005 sur les atteintes aux biens des ménages sont traitées dans l'article « Grand angle 2 ». Les données concernant les agressions, les vols personnels et les opinions sur la sécurité font l'objet du numéro suivant, « Grand angle 3 ». Les autres données (profil des victimes, lien entre sentiment d'insécurité et victimation) seront publiées dans le rapport annuel 2006.

LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE DE VICTIMATION 2006

L'enquête INSEE/OND 2006 s'inscrit dans la continuité de l'enquête 2005 tout en

apportant des améliorations au questionnaire « cadre de vie et sécurité ». L'enquête PCV de janvier 2006 assure la continuité avec l'enquête PCV de 2005 alors que l'enquête « cadre de vie et sécurité » permet de poser des questions plus détaillées, notamment sur l'ensemble des démarches des victimes auprès de la police et de la gendarmerie. La nature des faits subis et leurs conséquences matérielles, qui étaient abordées succinctement dans l'enquête 2005, seront mieux connues en 2006. On distinguera les tentatives de vols réalisées. En cas de tentative, on évaluera les dommages, et en cas de vol, la liste des objets volés sera demandée. Le module « agression » de l'enquête de 2006 sera bien plus riche que les précédents puisqu'il permettra de savoir comment s'est déroulé un vol avec violence, ou quels types de menaces ou d'insultes ont été reçus par les victimes.

LES PARTENARIATS

Durant l'année 2005, plus de 10 partenariats avec des administrations ou des structures privées ont été noués : protocole de transmission des données statistiques entre l'observatoire national de la délinquance et la police et gendarmerie nationales ; protocole de transmission des données statistiques entre l'observatoire national de la délinquance et les transporteurs publics de voyageurs (SNCF, RATP, Union des Transports Publics), *via* le ministère des Transports ; participation de l'OND à la mise en place d'un questionnaire de recueil et d'analyse statistique des incidents dont sont victimes les pompiers volontaires et professionnels, *via* la direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) ; participation à l'amélioration des dispositifs de recueil statistique des infractions commises dans la grande distribution *via* le syndicat de la grande distribution PERIFEM (PERformance, Investissement, Fiabilité, Economies, Maintenance) ; participation à l'amélioration du dispositif de recueil statistique auprès des maxi discomptes et des commerces de proximité, *via* la fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) ; Participation de l'OND au groupe de travail police/justice « traçabilité des procédures » animé par la direction des affaires criminelles et des grâces ; collaboration avec la délégation interministérielle à la ville (DIV) et l'observatoire français des drogues et de la toxicomanie

... (1) La méthode d'analyse selon 12 mois glissants a fait l'objet d'un article publié dans la collection « Résultats et Méthodes » et dans le rapport 2005.

(OFDT) à la réalisation de l'enquête « cadre de vie et sécurité » 2005 de l'INSEE ; partenariat avec la préfecture de police de Paris en vue de faire de Paris un site d'expérimentation (données état 4001, main courante et enquête d'opinion) ; participation à la cellule d'initiative mise en place, *au cabinet du ministère de l'Intérieur*, sur le suivi de la délinquance dans les 25 quartiers classés sensibles ; partenariat avec l'union nationale des arbitres de football.

LA COMMUNICATION DES TRAVAUX DE L'OND

Durant cette année, le département de l'observatoire national de la délinquance a organisé deux conférences de presse : l'une pour la présentation du 1er rapport annuel et l'autre sur la publication des premiers résultats de l'enquête de victimation 2005. Parallèlement, une liste de diffusion des articles de l'observatoire national de la délinquance a été créée et comporte la plupart des journalistes du secteur sécurité-délinquance.

En matière de publications, la fin de l'année 2005 a vu la création d'une nouvelle collection titrée « Grand angle », dont 4 numéros, ont été publiés. C'est une publication légère (entre 4 et 8 pages) et plus orientée « grand public » que les articles précédemment publiés par l'OND qui avait une vocation plus méthodologique (collection « Résultats et Méthodes »).

LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE DE VICTIMATION 2007

L'enquête prévue pour janvier et février 2007, actuellement en cours de conception, sera la première enquête de victimation INHES/INSEE. Elle ne s'appuiera plus sur le questionnaire et le dispositif des enquêtes PCV même si elle s'en inspirera fortement. Elle tiendra compte également de l'influence des enquêtes spécialisées existant dans d'autres pays, à l'instar de l'enquête du Home Office britannique, la British crime survey (BCS).

Ce projet répond à l'une des 10 préconisations du premier rapport annuel de l'observatoire national

de la délinquance publié en mars 2005. Le conseil d'orientation de l'OND s'était alors prononcé « pour la réalisation d'une enquête nationale annuelle de victimation de grande ampleur auprès d'un échantillon de 20 000 personnes ».

En 2007, un questionnaire unique entièrement consacré à la victimation et aux problèmes de sécurité dans la vie quotidienne sera proposé aux enquêtés. Les atteintes visant les biens des ménages seront celles déjà présentes dans le questionnaire « cadre de vie et sécurité », c'est-à-dire : cambriolage, vol dans le logement, vol de voiture, vol d'objets dans ou sur la voiture, vol de moto, vol de vélo, vandalisme contre la voiture et vandalisme contre le logement. Pour la première fois, l'éventuelle confrontation avec l'auteur des faits sera abordée (ainsi, les cas de cambriolage avec violence seront connus). Chaque victime sera invitée à décrire le contexte (date, heure) et les conséquences de l'atteinte de façon détaillée.

La grande nouveauté de l'enquête de 2007 concernera les violences. La notion générale d'agression des enquêtes de 2005 et 2006 sera remplacée par un questionnement spécifique sur chaque type d'atteinte à la personne : vol avec violence ou menace, violences physiques, menaces, insultes ou injures, harcèlement moral et violences sexuelles.

L'objectif principal de l'enquête 2007 est de combler la carence existante sur la mesure des violences, notamment, celle des violences répétées.

LA PRÉPARATION DU RAPPORT ANNUEL 2006

Le prochain rapport annuel de l'OND sera publié début mars 2006. Outre l'analyse des faits constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie pour l'année 2005, et la mise à jour des articles sur les infractions constatées par d'autres administrations, il inclura, pour la première fois, un article portant sur les mains courantes informatisées (MCI). La partie sur les agressions dont sont victimes certaines professions sera développée. Les résultats de l'enquête de victimation 2005, publiés partiellement en octobre, seront détaillés, notamment le profil des victimes et les lieux de commission des infractions.

L'observatoire national de la délinquance (OND) est une composante juridique de l'institut national des hautes études de sécurité (INHES), établissement public administratif. Son administration est placée sous l'autorité du directeur de l'INHES assisté d'un chef de département.

Le conseil d'orientation est autonome et compétent pour décider et déterminer les choix et orientations des objectifs, études et recherches dans les domaines et missions propres de l'OND.

Le conseil d'orientation a pour mission de définir une stratégie garantissant la fiabilité et la pertinence des données statistiques en matière de sécurité. Il est composé de 17 représentants de la société civile, élus nationaux et locaux, universitaires et chercheurs, représentants des médias, représentants des associations, des ordres, des groupements et des organismes privés, (fédération bancaire française, union sociale pour l'habitat, SNCF) dont les activités et métiers sont concernés par les phénomènes de délinquance. 11 représentants de l'État, outre le directeur de l'INHES, y siègent également : Défense nationale, Justice, Intérieur, mais aussi Finances, Transports, Ville, Outre-Mer, Recherche, Éducation nationale.

Le conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance a été officiellement installé le 4 novembre 2003 par le ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Il est présidé par Alain BAUER, criminologue. La vice-présidence est assurée par Marie-Louise FORT, maire de Sens. Les membres du conseil d'orientation ont été nommés par arrêté du 17 août 2005 pour une durée de trois ans.

Le département de l'observatoire national de la délinquance regroupe, au 31 décembre 2005, sept personnels : 1 contractuel, 1 attaché de l'Insee, 1 attaché de police, 1 adjoint administratif, 2 sous-officiers gradés de la gendarmerie nationale, et 1 officier de la police nationale. Par ailleurs, une convention de prestation de service a été signée avec le CNFPT ce qui permet à l'OND de bénéficier de la collaboration d'un cartographe.

HISTORIQUE

23 juillet 2001 : Lettre de mission de Lionel JOSPIN, premier ministre, à Robert PANDRAUD et Christophe CARESCHE en vue de conduire une mission sur la mise en place « de nouveaux instruments statistiques aptes à rendre compte de l'évolution réelle de la délinquance, de

l'activité des services d'enquête comme des suites données par l'institution judiciaire et permettant de passer d'une logique de constat des infractions à une logique de mesure de l'insécurité et des résultats obtenus ».

Janvier 2002 : Publication du rapport CARESCHE/PANDRAUD préconisant la création d'un observatoire national de la délinquance.

Juillet 2002 : Présentation de la LOPSI par le ministre de l'Intérieur et annonce de la création d'un observatoire national de la délinquance (OND).

22 janvier 2003 : Lettre de mission au directeur de l'INHES lui demandant de formuler toutes propositions requises pour la mise en place de cet observatoire qui devra élargir, approfondir et permettre une analyse plus objective et plus visiblement indépendante de la délinquance.

Novembre 2003 : Installation du conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance par le ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Janvier 2004 : Début opérationnel de l'observatoire national de la délinquance.

27 juillet 2004 : Publication du décret créant l'INHES et, en son sein, le département observatoire national de la délinquance (art. 4).

Décembre 2004 : Publication des 4 premiers numéros de « Résultats et Méthodes ».

21 février 2005 : Remise du 1er rapport annuel de l'OND au ministre de l'Intérieur. À cette occasion, Dominique de Villepin souhaite que l'OND diffuse les statistiques mensuelles et annuelles de la délinquance.

Mars 2005 : Diffusion publique du 1er rapport annuel de l'OND.

17 août 2005 : Arrêté portant nomination individuelle des membres du conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance.

Septembre 2005 : Publication du numéro 5 de « Résultats et Méthodes ».

27 septembre 2005 : Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, annonce lors des 2e rencontres police/gendarmerie, que l'OND diffusera les statistiques de la délinquance à compter du début 2006.

Octobre 2005 : Publication de « Grand angle n°1 » sur les personnes mis en cause.

Octobre 2005 : Publication de « Grand angle 2 et 3 » sur les premiers résultats de l'enquête de victimation 2005.

Novembre 2005 : Publication de « Grand angle 4 » sur les femmes mises en cause.